



**Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal  
De la Commune d'EMBRUN**

**Séance du 16 décembre 2025**

Délibération n° **2025-182 R**  
Objet : **Labélisation « Centre d'art contemporain d'intérêt national » du Centre d'art contemporain les Capucins par le Ministère de la Culture**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à 18h00,  
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,  
Légalement convoqué le huit décembre deux mille vingt-cinq à  
la Salle de la Manutention,  
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,  
Secrétaire de séance : Madame Zoïa Depeille, à l'unanimité  
Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 19  
Nombre de votants : 27

**Présents :**

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Madame Barbara GASQUET, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Robert PELLISSIER et Monsieur Jean Louis RIFFAUD

**Représentés :**

Madame Ouria BLANCHET donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD  
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER  
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON  
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE  
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL  
Madame Annick BOUSSIÈRE donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA  
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Vincent ESMIEU  
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir à Monsieur Jean Claude DOU



**Absents excusés :**

Madame Véronique CONSTANS et Monsieur Pierre BRUYAT

-----

Le label *Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National (CACIN)* est une distinction instituée et décernée par le Ministère de la Culture en 2017, destinée à reconnaître des structures dédiées aux arts visuels contemporains qui défendent un projet artistique et culturel ambitieux.

Le label récompense la qualité et la durabilité des actions des centres d'art.

Le *CACIN* inscrit ainsi le centre labellisé dans un réseau national de référence, contribuant à promouvoir l'art contemporain à l'échelle locale, nationale et internationale.

**Considérant** que le Centre d'art contemporain Les Capucins, seule structure dédiée aux arts visuels du département des Hautes-Alpes, peut candidater pour ce label ;

**Considérant** l'intérêt de ce label comme reconnaissance de la qualité et de la durabilité des actions du Centre d'art par ses différents partenaires ;

Il convient de déposer un dossier de candidature au label Centre d'art contemporain d'intérêt national (CACIN), instruit par la Direction générale des affaires culturelles, la Préfecture et le Ministère de la Culture.

**Vu** l'avis favorable de la commission culture du 2 décembre 2025 ;

**Madame le Maire entendu,**  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Approuve** la candidature du centre d'art contemporain Les Capucins au label *Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National* (CACIN) ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Le 17 décembre 2025

Madame Le Maire  
Chantal EYMEoud



Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.